MAUPILIÉ - MAUPILLÉ - MAUPILIER - MAUPILLIER -

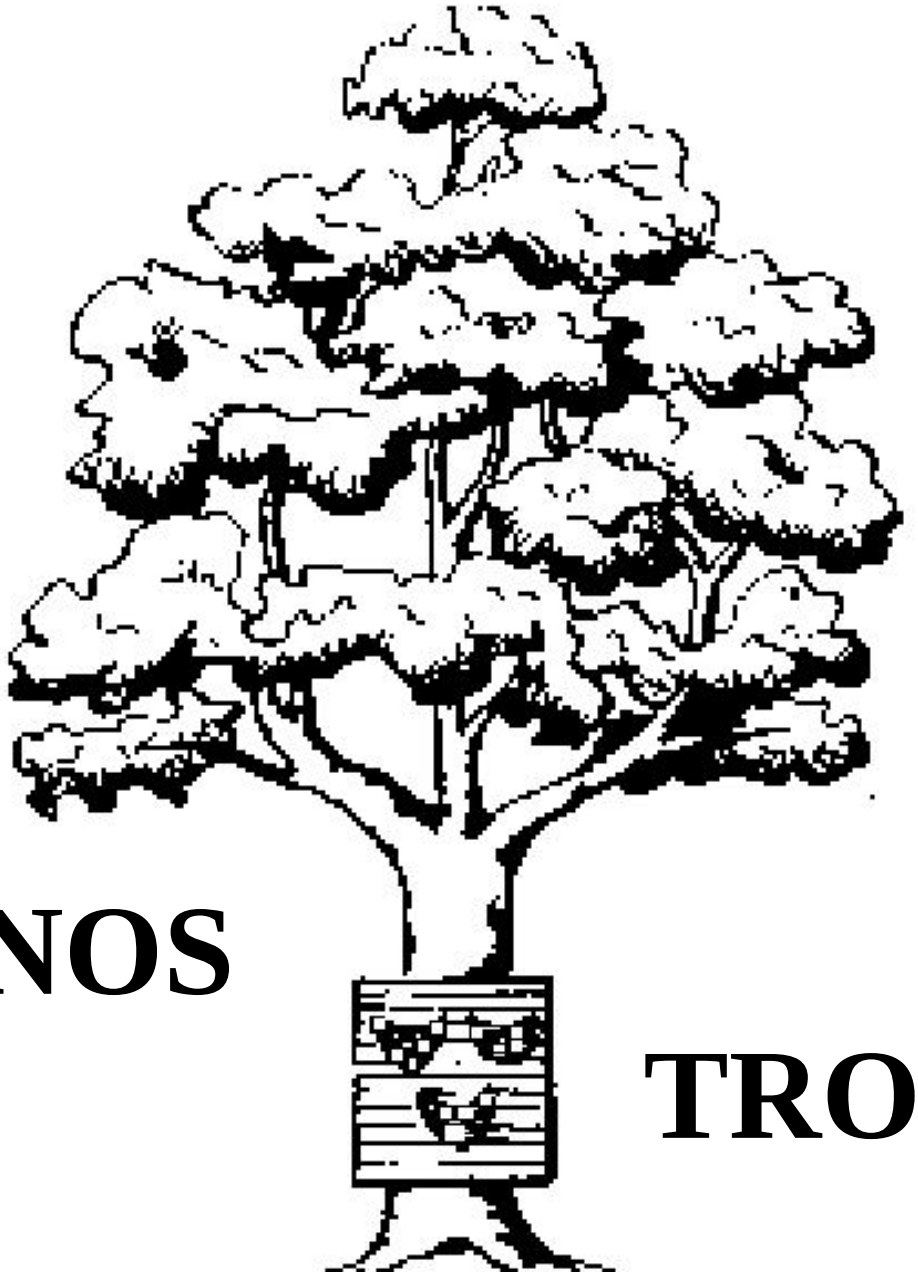

NOS TROIS BRANCHES

Fougères – Mayenne

Mortagne – Vendée – Mauges

Mortagne – Courlay - Moncoutant

- MAUPILLIER - MAUPILIER - MAUPILLET - MAUPILLÉ - MAUPILIÉ -

- MAUPILIÉ - MAUPILLÉ - MAUPILLET - MAUPILE - MAUPILIER - MAUPILLIER -

- MAUPILLIER - MAUPILIÉ - MAUPILLÉ - MAUPILIER -

N° 83 – Décembre 2016

Chers Cousins et Cousines

Joyeux Noël et meilleurs vœux de bonheur et de santé pour l'année 2017

Bulletin

Lors de l'Assemblée Générale du 26 Juin 2016 à Larchamp en Mayenne, il a été décidé ce qui suit :

- Edition d'un seul bulletin par an (en fin d'année) au lieu de deux précédemment
- Edition d'une lettre de liaison si nécessaire en cas d'informations importantes à donner aux adhérents
- Un seul Conseil d'Administration sera tenu chaque année afin de limiter les déplacements éloignés qui deviennent difficiles et coûteux pour certains membres du Conseil.

Ces mesures ont été prises, à contrecœur, pour les raisons suivantes :

- Diminution significative du nombre de cotisants
- Augmentation régulière du coût d'impression (celui-ci est fonction du nombre d'exemplaires : plus celui-ci est important, plus le coût de revient par document diminue) et surtout des frais postaux

Afin de conserver une trésorerie suffisante, il a fallu se résoudre à réduire le nombre de parutions sinon l'Association allait tout droit à des difficultés financières importantes.

Le nombre de rédacteurs du bulletin est lui aussi en diminution et il devient difficile d'avoir des articles permettant d'avoir un bulletin intéressant. Que les rédacteurs actuels soient remerciés chaleureusement pour leur contribution : sans eux, le bulletin serait en danger. Que ceux qui souhaitent faire paraître des articles dans le bulletin n'hésitent pas à se faire connaître auprès d'un des membres du bureau.

Adhésions

L'association voit son nombre d'adhérents diminuer régulièrement. L'âge moyen des membres augmente lui tout aussi régulièrement : il est aujourd'hui supérieur à 60 ans.

Dans les bulletins précédents ou lors des Assemblées Générales, j'avais déjà soulevé ce problème mais j'étais alors considéré comme pessimiste. Les faits semblent malheureusement me donner raison. Il est pourtant indispensable d'avoir du « sang neuf » dans l'Association si on désire qu'elle perdure à moyen terme. Le résultat des différents appels à candidature, que ce soit dans le bulletin ou lors des Assemblée Générales, est très décevant.

Je n'ignore pas que le manque d'intérêt des « jeunes » générations pour des Associations comme la nôtre n'est malheureusement pas propre à Nos Trois Branches. Il y a environ 30 ans, au Puy du Fou, nous étions près de 400 ; en 2016, à Larchamp, nous étions une petite cinquantaine !

Combien d'enfants des adhérents « de la première heure » sont eux-mêmes adhérents de l'Association ? Quasiment pas ! Je suis mal placé, je l'avoue, pour m'étonner de cet état de fait puisque mes enfants ne sont pas membres de l'Association !

Vous trouverez sans doute que mes propos sont un constat sévère : je pense, quant à moi, qu'ils sont réalistes.

Je laisse à votre réflexion cette citation du philosophe Allemand Arthur Shopenhauer qui figure en tête du dernier livre de Philippe de Villiers "*Les cloches sonneront-elles encore demain ?*":

« Toute vérité franchit trois étapes : d'abord elle est ridiculisée. Ensuite, elle subit une forte opposition. Puis elle est considérée comme ayant toujours été une évidence. »

Au stade de la troisième phase, il est souvent trop tard pour infléchir les choses ! Un certain nombre de propositions pour redynamiser l'Association au cours des C.A ou des A.G ont été formulées et appliquées mais elles n'ont pas donné de résultats probants.

Je crains que, sans un sursaut salutaire, l'avenir de l'Association ne soit bien sombre. Il ne suffit pas de dire qu'il faut que l'Association perdure, il faut s'impliquer et ne pas compter que sur les autres pour faire le travail. En ce qui me concerne, soyez certains que je saurai tirer les conséquences de cette situation.

Assemblée générale au Puy du Fou le 25 Juin 2017

L'Assemblée Générale organisée par la branche M.V.M. aura lieu **le 25 juin 2017 au Puy du Fou** comme tous les 3 ans. **Les conditions et le programme vous sont précisés en page 21 de ce bulletin, <u>les coupons d'inscriptions en page 23</u>**

Cotisations

Je rappelle que la **cotisation de 23 €** pour l'adhésion à l'Association est indispensable pour son fonctionnement (elle ne reçoit aucune subvention) et **doit être réglée .avant le 1er Mars de chaque année.**

Clé USB

Jean-Yves Mainguet a effectué un travail considérable en rassemblant sur une clé USB tous les documents, photos, bulletins émis par N3B depuis l'origine. Ceci permet d'avoir sous forme informatique tout l'historique papier de N3B ce qui évite d'avoir à rechercher au fin fonds dune bibliothèque le document que l'on désire. Je remercie encore Jean-Yves pour cette œuvre utile qui lui a demandé énormément de travail et de temps. **Cette clé est uniquement accessible aux adhérents à jour de leur cotisation** pour un prix modique. **Les conditions d'obtention sont précisées en pages 17 et 19 de ce bulletin.**

Archives

Certains adhérents se sont étonnés que les documents déposés aux Archives de Vendée à la Roche sur Yon au nom de Maurice Maupilier ne soient pas consultables en ligne contrairement à d'autres documents. Interrogées à ce sujet les Archives m'ont précisé ce qui suit :

- La liste des documents de Maurice Maupilier peut être consultée su le site suivant :
  http://recherche-archives.vendée.fr/archives/fonds/FRAD085_BIBLIOTHEQUEMAUPILIER/
- Il y a aussi un fonds d'archives dont l'inventaire n'est effectivement pas consultable en ligne mais "***Cet inventaire est consultable en salle de lecture***".

En fait ne sont en ligne que des inventaires très aboutis ayant pour la plupart des images liées en ligne.

Conclusion

En ayant une pensée pour Maurice et son œuvre, pour tous ceux qui nous ont quitté cette année ou qui souffrent de maladie, **je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année, mes meilleurs vœux pour 2017 et vous dis : au 25 Juin 2017 au Puy du Fou.**

J'espère que cet édito un peu « musclé » entraînera des réactions de votre part pour permettre la continuité de l'Association.

Jacques MAUPILIER
Président NTB

EN FOUILLANT DANS LES ARCHIVES

LA VENDEE : Deux ans de Guerre (1914-1916)

(Par Fernand Tardif[1] préfet de la Vendée – imprimerie moderne A. Hamonnet – La Roche-sur-Yon de septembre 1916, pages 3 à 23 et 35 à 38)

La commémoration du centenaire de la Première Guerre mondiale s'inscrit dans plusieurs enjeux mémoriels de première importance : compréhension d'une épreuve qui engagea l'ensemble de la société française, transmission de cette mémoire aux Français d'aujourd'hui, hommage rendu à ceux qui vécurent la guerre et firent le sacrifice de leur vie.

Enfin, les enjeux culturels et patrimoniaux invitent à appréhender le conflit dans la perspective d'une histoire nationale et européenne partagée.

Cent ans après ce terrible conflit, il s'agit pour les Etats européens d'être porteurs d'un message de paix, afin de contribuer à la construction d'un avenir commun.

Les soldats de la Grande Guerre sont tous disparus. Seuls restent les lieux où se sont déroulés les combats, dont certains sont bien conservés et entretenus pour nous fixer des images de ce conflit.

Les photos d'époque, les souvenirs (objets, matériels…..), les écrits et témoignages concernant ce conflit mondial, les musées sont encore des valeurs sûres pour les descendants des ces poilus et pour les générations futures afin que l'oubli ne s'installe pas dans nos mémoires.

J'ai voulu un peu retracer la vie du département de la Vendée qui, bien que loin des combats, a quand même souffert dans ses chairs par les nombreux morts et blessés de ce département.

C'est en leur mémoire que je dédie ces quelques lignes et sur la vie dans ce département durant une partie de cette période.

Quelques 22.000 vendéens sont morts pour la France entre 1914 et 1919.

Certains historiens font état de 25.000 morts !!!

I - LES POPULATIONS – LA MOBILISATION – LES SOLDATS VENDÉENS

Après les angoissantes journées de la fin de juillet 1914, lorsque le Gouvernement décréta la mobilisation générale, un souffle patriotique secoua notre pays. Devant l'insigne mauvaise foi de nos ennemis, devant leur volonté manifeste de soulever un conflit armé, Il eut conscience de la justice de notre cause. Il sentit que la Franco et ses Alliés défendaient la civilisation contre la barbarie; le droit à la souveraineté des peuples contre les desseins d'hégémonie de l'Allemagne. Il eut la claire notion qu'il fallait en finir avec les vexations et les menaces do guerre continuelles dont nous étions l'objet de la part de nos voisins. Les Allemands avaient prémédité la guerre et nous y avaient acculés. Le cauchemar qui depuis trop longtemps oppressait les consciences et pesait sur notre existence, allait avoir un terme. Comme un seul homme, tous les Français proclamèrent que c'en était assez des procédés germaniques de provocation et de chantage, et que, quelle que fût notre volonté de paix, nous avions le devoir de soutenir la lutte pour garder notre honneur, pour assurer notre indépendance nationale et pour défendre en même temps la liberté de l'Europe.

L'Allemagne avait vainement escompté nos divisions. Elles s'apaisèrent dès les premières menaces de guerre. Les divergences d'opinions, les luttes de la veille furent oubliées; et les partis se rapprochèrent en un admirable mouvement d'union sacrée. « *A cette heure - put proclamer en termes élevés le Président de la République - Il n'y a plus de partis, il y a la France éternelle et résolue. Il y a la patrie du droit et de la justice tout entière unie dans le calme, la vigilance et la dignité* ».

[1] Fernand, Antoine Tardif a été préfet du département de la Vendée du 03 mai 1913 au 12 juin 1920. Il était né le 20 mars 1867.

En Vendée, comme dans le reste du pays, ce fut donc dans l'ordre et le calme les plus parfaits que s'effectua la mobilisation. Les mobilisés rejoignirent en hâte leur poste. Calmes et résolus, nos soldats partirent pour la frontière, au milieu de l'enthousiasme et des acclamations des populations.

Les corps vendéens ont pris part à de multiples actions sur les divers théâtres de la guerre. Partout, Ils se sont signalés par leur discipline et leur bravoure. Ce sont deux hommes du 137ème régiment d'infanterie de Fontenay-le-Comte, les soldats Broussard et Turcot, qui s'emparèrent du premier drapeau pris à l'ennemi, celui du 26ème régiment d'infanterie allemande, dont le colonel était fait en même temps prisonnier. La croix de la Légion d'honneur fut conférée pour cet exploit au 137ème le 7 septembre 1914.

Par la suite, ce régiment fut l'objet de nombreuses citations. Le 27 décembre 1914, ses 7ème et 8ème compagnies étaient en ces termes l'objet d'une citation à l'ordre de la division : « *Chargées d'enlever une tranchée qu'une mine devait faire sauter, (elles) ont fait preuve d'une discipline et d'un esprit de dévouement parfaits, en se plaçant deux fois de suite dans la boue et dans l'eau, en face de leur objectif : (elles) se sont élancées sans compter et d'un seul élan au signal de leurs chefs au milieu de la fumée de l'explosion pour aborder la tranchée allemande ; (elles) se sont heurtées aux fils de fer qui n'avaient pas été détruits et ont été décimées par la fusillade* ». Le 7 juin 1915, la 21ème division qui comprend en outre deux régiments de la Loire-Inférieure, deux corps vendéens, les 93ème et 137ème d'infanterie, avait cette belle citation à l'ordre de l'armée : « La 21ème division, le 7 juin, s'est portée à l'attaque avec un entrain superbe. Grâce à l'héroïsme des officiers et de la troupe, (elle) a dépassé avec un brio admirable et d'un seul élan, deux lignes de tranchées, malgré un barrage terrible d'artillerie ». Quelques jours après (22 juin 1915), une compagnie du l37ème, la 2ème compagnie était encore citée à l'ordre de l'armée pour sa brillante conduite au feu: « *A l'heure fixée pour l'assaut sous un violent feu de barrage de l'artillerie allemande, (elle) s'est élancée d'un même cœur hors des tranchées, donnant ainsi un superbe exemple de bravoure qui a électrisé tout le régiment et lui a fait enlever d'un seul élan deux lignes de tranchées allemandes* ».

Deux compagnies du 337ème ont aussi été citées à l'ordre de l'armée. L'une, la 21ème compagnie, a été citée le 15 janvier 1916, pour avoir « F*ait preuve, le 27 décembre 1915, de discipline, de sang-froid et de bravoure au cours d'une violente attaque à la grenade, à laquelle elle a riposté énergiquement ; (elle) a repoussé l'ennemi en lui faisant subir des pertes sérieuses ; (elle) a reconquis le poste avancé qui avait été bouleversé, l'a rétabli sous le feu et a finalement obligé l'adversaire, après un combat acharné de deux heures, à abandonner la lutte. Cette compagnie a déjà montré, depuis le début de la campagne, des qualités de solidité, d'énergie et de camaraderie militaires délicates, notamment les 28 août et 3 octobre 1914* ». Une autre compagnie du 337ème, a bénéficié d'une citation le 27 janvier 1916 : « *Attaquée à la grenade dans un poste dangereux par les Allemands, dont deux fois très violemment, (elle) a fait preuve, sous l'habile impulsion du lieutenant Vermeulen, de réelles qualités d'entrain et de sang-froid, d'endurance, de discipline et d'un complet mépris du danger, ce qui lui a permis de repousser victorieusement ces attaques* » (1, 2 et 3 janvier 1916).

A l'occasion des combats des 25, 20 et 27 septembre 1915, un de nos régiments territoriaux, le 83ème commandé par le colonel Sherbeck, a été cité à l'ordre de son corps d'armée pour avoir « *fait preuve de la plus belle tenue au feu et avoir pris la part la plus active aux reconnaissances et aux attaques dans un secteur difficile et très exposé* ».

A côté des citations collectives, les centaines de citations individuelles[2] qu'ont méritées les officiers, sous-officiers, caporaux et soldats des régiments d'infanterie vendéens disent bien liant quelle a été la vaillance de ces corps. Leurs colonels, lieutenants-colonels, commandants et officiers ont été tués ou grièvement blessés. A leur exemple, sous officiers et soldats ont montré le plus héroïque courage.

Il faudrait tout citer dans les pages d'épopée que constituent les listes des citations. Nos officiers ont eu toutes occasions montré le mépris le plus absolu du danger. L'un d'eux, le chef de bataillon Héry, du 84ème Territorial, se met à la tête de ses troupes pour prendre d'assaut un pont occupé par l'ennemi, eu disant : « *il n'y a pas de Prussiens qui tiennent, il faut passer !* » Il est tué en accomplissant cet acte d'héroïsme. Un autre, le lieutenant-colonel Jahan, du 93ème, atteint mortellement devant Tahure en conduisant son régiment à l'assaut, stimule encore ses soldats, quand

---

[2] Le chiffre de ces citations était de 2.915 au 1er juillet 1916. Une commune de moins de 1.600 habitants. Mouilleron-en-Pareds peut s'enorgueillir des distinctions obtenues par ses soldats : 3 décorations de la Légion d'honneur, 1 médaille militaire et 13 citations avec croix de guerre.

on remporte, en criant : *« en avant ! en avant* » ! Un autre, le commandant Guillaumet du I37ème, après avoir brillamment enlevé son bataillon à l'attaque d'un village, tombe en disant ; *« je meurs face à l'ennemi pour la France* ». Le lieutenant-colonel Desgrées du Loü, du 293ème, promu eu cours de campagne colonel du 65ème d'infanterie, au moment d'aller à l'assaut d'une position ennemie, garnie de fils de fer, monte sur la tranchée, et tout droit, le drapeau régiment. Après à la main, entraîne son avoir donné ce magnifique exemple de courage, il est tué par une rafale de mitrailleuse à 5 mètres de la première tranchée allemande[3]. Un capitaine du 83ème Territorial, le capitaine Calendini, a cette mort digne d'un héros antique : « *intoxiqué par des gaz délétères, (il) reprend, malgré les conseils du médecin, le commandement de sa compagnie dès qu'il apprend qu'une attaque doit avoir lieu. Ayant reçu l'ordre d'occuper une tranchée avancée, il achemine sa compagnie par un boyau qui est couvert de projectiles et comblé.* Son lieutenant lui ayant fait remarquer combien ce passage serait *dangereux*, le capitaine s'écrie *: « je dois occuper une position, j'y vais. Il escalade le talus, marche à découvert suivi de ses hommes, et est frappé mortellement par un éclat d'obus ».* Non moins émouvante est la *fin du capitaine de réserve Aujames, du 293ème* : « U*ne de ses tranchées de première ligne ayant sauté, il s'y est porté rapidement pour la faire organiser sous le feu de l'ennemi. Ayant aperçu un de ses hommes à moitié enseveli, il n'a pas hésité à sortir des tranchées sous le feu de l'ennemi pour lui porter secours ; il a trouvé une mort glorieuse en essayant de le dégager* ».

Nombreux sont les officiers qui ont obtenu plusieurs citations. L'un d'eux, le lieutenant Pesché, du 93ème, objet de quatre citations, sauve son colonel et abat deux Allemands qui inquiètent le transport de son chef de corps. Autorisé, un autre jour, à chercher à faire un prisonnier.il se trouve au milieu de l'obscurité, entouré de dix Allemands. Il en tue un, disperse les autres à coups de revolver et ramène dans nos lignes l'un d'eux grièvement blessé. D'Artagnan n'eut pas désavoué de tels exploits !

Chez les soldats, on ne sait ce qu'il faut admirer le plus, du dévouement aux chefs, de l'abnégation, de la bravoure, ou, dans les circonstances difficiles, de l'esprit d'initiative et de décision. Un soldat du 93ème Jules Loiseau, après l'attaque de Toutvent, porte et soutient pendant trois kilomètres son capitaine blessé et épuisé, essuyant le feu de l'artillerie allemande, et revient de suite prendre son poste de combat, Un autre soldat du même régiment, Clément Robert, voyant son colonel grièvement blessé au cours d'une inspection des premières ligues, se précipite a son secours et le porte dans ses bras jusqu'à un endroit relativement abrité, en lui faisant franchir deux cents mètres de boyaux battus par un feu terrible de balles et de grenades à fusil.

A l'attaque de Toutvent (7 juin 1915), le sergent Autun, du 93ème, atteint de deux blessures en abordant la tranchée allemande, a le courage de conduire ses hommes jusqu'à la ferme de Toutvent; il tombe épuisé en criant : « *En avant* ! » Un de ses camarades, le sergent Nogues, chef du groupe d'éclaireurs de sa compagnie, s'élance un des premiers à l'assaut des tranchées allemandes. Chargé de prévenir ses chefs de toute contre-attaque, il reste comme observateur volontaire pendant trois jours et trois nuits dans une tranchée sans abri sous un feu meurtrier d'artillerie ennemie de gros calibre. Dans une autre attaque (25 septembre 1915), le sergent Auguste Protat, qui depuis le début de la campagne, a reçu cinq blessures, franchit des défenses accessoires presque Intactes et pénètre dans les premières tranchées ennemies. Il s'y maintient jusqu'au moment où tous ses hommes sont mis hors de combat. A la même action, le soldat Joseph Ollivier reste tout un jour et toute une nuit au point le plus dangereux, ne cessant de lancer des grenades et refusant de se faire relever.

Ailleurs, le soldat Dupré luttant contre des grenadiers allemands, se maintient en contact avec eux sous un feu des plus violents. Blessé une première fois au côté, il s'écrie : « *Je suis blessé, je m'en f....* ». Il continue à lancer des grenades, il est atteint plusieurs fois, et il ne s'arrête d'en lancer qu'aveuglé par son sang. Blessé deux fois, le soldat Juste Jousset continue à faire le coup de feu avec un groupe d'hommes. Il les maintient sur place par son calme et son courage jusqu'au moment où il est mortellement frappé. On a besoin, à la veille d'une affaire, d'un homme résolu. Le soldat Robert Aubry s'offre pour se glisser dans un poste d'écoute abandonné en contact immédiat avec le poste allemand, il y trouve le lendemain une mort glorieuse : entouré par les grenadiers allemands, il se défend jusqu'au bout à coups de grenades.

---

[3] L'Illustration a donné une photographie du colonel Desgrès du Loü entraînant son régiment (numéro du 20 novembre 1915). M. Henri Lavedan a consacré dans l'illustration du 11 décembre 1915 un article au colonel Desgrès de Loü sous le titre : *Le Colonel Porte-drapeau*.

Et à côté de ceux-là, à côté de tous ceux dont les exploits ont été relevés, combien d'autres dont les hauts faits resteront ignorés : grande masse des héros anonymes, fils de Vendée ou d'autres pays de France qui, chaque jour, luttent et tombent obscurément pour la Patrie !

II - LES BLESSÉS

C'est à la fin d'août 1914 qu'arrivèrent en Vendée les premiers convois de soldats blessés. En une semaine, quinze cents blessés furent dirigés sur le département. Il fallut prévoir l'organisation d'ambulances pour dégager les grands hôpitaux déjà créés. Communes et particuliers rivalisèrent à l'envi pour offrir des Immeubles à l'administration préfectorale ou au service de santé. Toutes les localités auraient voulu avoir des blessés en traitement ou en convalescence. Si nombreuses furent les offres que beaucoup ne purent être retenues. Elles n'en permirent pas moins la constitution de formations sanitaires dans les diverses parties du département.

A côté des hôpitaux mixtes de La Roche-sur-Yon, Fontenay-le-Comte, Les Sables-d'Olonne, Luçon : des hôpitaux temporaires, établis dans les trois chefs-lieux d'arrondissement, à Luçon, à Saint-Laurent-sur-Sèvre ; des hôpitaux auxiliaires de la Croix-Rouge et des Femmes de France fonctionnant à La Roche sur-Yon, Fontenay-le Comte, Challans et Les Sables-d'Olonne - des ambulances ou filiales furent créées dans 35 communes[4].

Des cantines furent installées dans plusieurs gares[5] ; alimentées par les habitants, elles ravitaillèrent abondamment blessés et soldats, au passage des trains.

L'empressement des imputations fut Ici que dans une commune (La Chaize-le-Vicomte), la municipalité assumant double charge délogea de son hospice les 50 vieillards qui y étaient recueillis et les mit en pension à ses frais chez les habitants pour les remplacer par des blessés. Dans telle autre commune (Champagné-les-Marais), les femmes de mobilisés admises à l'allocation militaire acceptèrent de nettoyer et d'entretenir à tour de rôle, sans rémunération, le linge des blessés et celui de l'ambulance. Dans les plus petites agglomérations, comme dans les villes s'ouvrirent des souscriptions dont le produit permit soit d'assurer la création et le fonctionnement d'hôpitaux ou de liliales, soit de venir en aide aux formations sanitaires créées dans d'autres localités.

De toutes les communes partirent â destination des hôpitaux, de véritables chargements de linge, d'effets d'habillement et de provisions. Dans toutes, des comités ou des personnes dévouées se chargèrent de recueillir les dons. C'est ainsi qu'à la demande du Préfet et de l'Inspecteur d'académie, les instituteurs et les institutrices acceptèrent de réunir pour le compte du Comité départemental de Secours, du linge et des effets d'habillement et en firent une collecte des plus copieuses. Auprès des divers hôpitaux s'étaient constitués des comités, et grâce à leur action les formations sanitaires bénéficièrent d'abondantes libéralités. Partout, des infirmières bénévoles accoururent dès la première minute et donnèrent au corps médical avec une continuité d'efforts et un dévouement admirable, une aide précieuse.

L'élan et la générosité apportés par les Vendéens pour le soulagement de nos glorieux blessés leur ont valu de la part de nos soldats des témoignages touchants de gratitude. Mme Palanque, Directrice de l'École Normale de Filles, a publié[6] quelques-unes des lettres qu'elle même, ses professeurs ou ses anciennes élèves avaient reçues des blessés, soignés à l'hôpital 13 de La Roche-sur-Yon installé dans les locaux de l'École. Ces lettres, pleines de cœur et souvent d'esprit, sont un précieux témoignage non seulement de la reconnaissance de nos petits soldats, mais aussi de leur entrain et de leur crânerie.

---

[4] La Chaize-le-Vicomte, Chavagnes-en-Paillers. Sigournais, Chantonnay, Bournezeau, Puybelliard, Mortagne-Sur-Sèvre, La Verrie, Les Essarts, Les Herbiers, Mouchamp, Poiré-sur-Vie, Belleville, Saint-Denis-la-Chavasse, Rocheservière, Mormaison, Saint-Fulgent, Sainte-Hermine, Saint-Hilaire-des-Loges, Mouilleron-en-Pareds, Faymoreau, Saint-Mesmin, Moutiers-les-Mauxfaits, Angles, Champ-Saint-Père, Jard, Saint-Gilles-sur-Vie, Saint-Jean-de-Monts, Palluau, Les Sables-d'Olonne. Messieurs les Docteurs Périer et Pacaud, députés, acceptèrent d'être les directeurs et les médecins traitants des filiales établies dans les communes de Champagné-les-Marais et d'Angles, qu'ils administrent comme maires.

[5] La-Roche-sur-Yon, Montaigu, Nalliers, Nesmy.

[6] Bulletin de l'Association Amicale des Anciennes Élèves de l'Ecole Normale des Institutrices de la Vendée n° 21 – La-Roche-sur-Yon, imprimerie moderne Amonnet 1915.

C'est un sergent d'infanterie coloniale[7] qui écrit : « *Marseille 4 avril 1915. Je suis en route pour le front. Mais avant de rentrer dans la fournaise, je tiens à vous remercier (pourrais-je le faire encore !) de toutes vos attentions pour moi. Le souvenir m'en est précieux. Il me réconforterait si jamais je perdais courage…. Mais je ne perdrai rien du tout... Ils n'auront pas ma peau. — Du front, 10 avril 1915. Votre petit blessé est retourné au feu ; il y fera vaillamment son devoir en pensant à vous. Il vous envoie du front tous ses remerciements ainsi qu'à vos gentilles élèves qui ont travaillé pour lui. Toute ma vie je garderai au fond du cœur le souvenir des soins que vous avez eus pour tous vos enfants blessés et pour moi en particulier. — 20 août 1915. Je ne puis laisser passer ce jour sans me rappeler qu'il est celui de mon arrivée lamentable à La Roche-sur-Yon. Quand je vous ai quittée, j'étais guéri.... et si le physique était bon, le moral était grâce à vous toutes, et en particulier à vous et à Mme Rigalleau, absolument épatant. Vous avez largement contribué, Madame, à rendre un petit soldat à la France. Ce soldat fait tout ce qu'il peut pour être digne de votre affection !*

Et le brave garçon, quittant la Champagne, indique qu'il abandonne ce pays, le cœur serré en pensant ce que les camarades qui sont tombés là n'auront plus (de) soins sur leurs pauvres tombes. Qui fleurira, ajoute-t-il, nos pauvres frères enterrés près du pont de Minaucourt ?...Tous ont une croix plus ou moins bien faite, tous ont une fleur sur leur tombe. Ils étalent notre gloire; nous servant d'exemple depuis des mois, et demain rien. Tous les anciens blessés ont à cœur de se montrer dignes des bontés qu'ont eues pour eux leurs infirmières. Votre souvenir restera gravé en ma mémoire, dit l'un d'eux[8]. Remerciez aussi les nobles dames qui sont avec vous et vous leur direz que le petit soldat français de l'hôpital 13, combattront comme des hélites (sic) en pensant à elles. Pour sûr, je ne vous oublierai jamais, écrit un autre[9], et je serais heureux de vous faire honneur à l'assaut. Je vous bien ça…. » Tel soldat, originaire des pays envahis[10], a hâte de partir sur le front et d'en chasser « *ces sales boches* ». « *Il n'y a qu'une chose qui m'embête, déclare-t'il, c'est que j'ai peur d'arriver trop tard. Je voudrais être de la fête. Je serais si heureux et si fier de vous écrire que, pour ma part, j'ai fait du bon travail* ». Un autre écrit encore « *… les boches paieront cher ma première blessure ; je serai sans pitié, sans quartier pour eux, et ce ne sera que justice, ils ont fait tant de mal, les misérables ! J'ai espoir de revenir à La Roche, à l'hôpital 13, non en blessé, mais en vainqueur, chargé de trophées glorieusement conquis* ».

Et quelle bonne philosophie chez les uns et les autres. « Si je suis blessé, écrit un colonial[11], tout ce que je désire sait de venir dans votre cher hôpital dont je pense tous les jours et boire un peu de malagas dans mon grand lit blanc ».

Il y a aujourd'hui, dit un méridional[12], *juste un an que le major taillais des bifleacks,… au haut de ma cuisse. Grâce à vos soins, le Bol de lai[13] est toujours là.... et il a le sourire* ».

J'ai le plaisir, écrit un convalescent, *de vous apprendre que je suis nommé caporal en attendant d'être générai. Je suis en repos dans une caserne et je couche dans un bon lit. Nous reprenons des forces, et peu à peu, nous redevenons nous mêmes, moins sauvages et moins grossiers. Quand nous serons remis à point, gros et forts, nous repartirons à l'attaque, c'est simple et intéressant. Pourquoi se faire du chagrin ? J'ai complètement oublié les dernières horreurs et ne vois plus que le beau côté de la bataille* ».

Quels braves cœurs et comme l'on comprend rattachement qui leur était témoigné!

III - LES RÉFUGIÉS

Les départements de l'Ouest, par suite de leur éloignement du théâtre des hostilités, étaient tout désignés pour donner l'hospitalité aux victimes de l'invasion allemande; ils l'ont offerte à des réfugiés de toutes natures. C'étaient les dépôts des régiments du Nord et de l'Est qui étalent repliés sur la région de l'Ouest; c'étaient les vieillards et les

---

[7] Bonmarchand, sergent au 22ème Colonial.
[8] Jules Glorieux du 1er Lourd
[9] J. Martin, Colonial.
[10] Camille Cochel, brigadier trompette au 1er Lourd.
[11] Ferrié au 22ème Colonial
[12] Lagrange, brancardier au 22ème Colonial
[13] Surnom donné à l'hôpital à Lagrange, qui était Bordelais

malades d'établissements hospitaliers qui, par mesure de précaution, étaient dirigés sur nos paisibles départements ; c'étaient les lamentables théories d'habitants de la Belgique et du Nord de la France, chassés de leurs demeures.

La Vendée reçut ainsi, dans ses villes de La Roche-sur-Yon, de Fontenay-le-Comte et de Luçon, un dépôt d'artillerie lourde cl deux dépôts de chasseurs à pied. Le personnel hospitalier de l'hospice de Pontoise fut transféré avec ses services de direction à Saint-Laurent-sur-Sèvre. Des aliénés des asiles d'Armentières et de Moisselle furent envoyés à l'asile départemental de La Grimaudière.

La Vendée fut appelée aussi à servir de lieu d'abri à des milliers de réfugiés belges et français. A ces pauvres gens, qui furent répartis sur tous les points du département, les habitants montrèrent, lors de leur arrivée, la même sollicitude émue dont ils avaient fait preuve vis-à-vis des blessés.

Les premiers réfugiés étaient attendus au commencement de septembre 1914. A cette époque (Appel du 31 août 1911 : Aux Populations Vendéennes), j'adressai aux Populations Vendéennes un appel pour leur demander de réserver à nos alliés et à nos compatriotes un accueil fraternel. 230 communes s'engagèrent immédiatement à donner asile à plus de douze mille personnes.

Des réfugiés ne furent dirigés sur la Vendée qu'à la fin d'octobre 1914. Ne comptant plus sur leur venue, beaucoup de municipalités ou d'habitants avaient déjà disposé, au profil des blessés, des ressources en argent ou en nature qui avaient été recueillies pour les réfugiés. La réception faite à ceux-ci ne fut pas moins chaleureuse. N'était-ce pas un spectacle poignant que l'exode de ces malheureux dont les foyers avaient été détruits et qui, après un long voyage, arrivaient défaits, minables, démunis de tout? Certains avaient vu mourir, en cours de route, de jeunes enfants. La plupart étaient séparés d'autres membres de leurs familles et se demandaient avec angoisse s'ils les retrouveraient jamais. Devant une telle détresse matérielle et morale, les cœurs se serrèrent de pitié et l'hospitalité se fit large et généreuse.

Du 22 octobre 1914 au 29 octobre 1915, 5.821 réfugiés, formant huit convois, furent évacués sur notre département. A ce chiffre il y a lieu d'ajouter celui des personnes qui vinrent isolément. On peut estimer au total à une dizaine de mille le nombre de réfugiés hospitalisés en Vendée.

Sauf dans une commune où il y eut une installation collective, les réfugiés eurent partout des logements distincts. Les habitants leur donnèrent des lits, leur fournirent des vêtements et du linge, leur procurèrent des denrées. Des municipalités installèrent pour eux des cantines. Des paysans ou des ouvriers se génèrent pour leur céder des chambres. Des maisons inhabitées furent mises complètement à leur disposition. Durant de longs mois aucun loyer ne leur fut demandé.

Ils reçurent, par ailleurs, d'Importants secours, provenant du Gouvernement Français, du Comité Franco-Belge de Paris, du Comité officiel Belge de secours de Sainte-Adresse et de diverses associations. Le Comité Franco-Belge de Paris envoya en 1915, pour les réfugiés belges, au Comité Franco-Belge de Vendée, onze mille francs, quatorze cents coupons d'étoffes diverses pour les femmes, et des vêtements pour les hommes et les enfants (300 pardessus, 100 pantalons, 300 costumes d'enfant).

Le Comité de Sainte-Adresse donna pour ses compatriotes une somme de neuf mille francs. L'Etat Français alloua, de son côté, pour venir en aide aux réfugiés français, des secours qui atteignent à ce jour le chiffre de 23.000 francs. Quelques envois d'argent furent faits, en outre, par les Comités des réfugiés du Nord, des Ardennes et de la Marne pour les originaires de ces départements. Réfugiés français et belges bénéficièrent de secours en argent ou en nature attribués par le Comité départemental de Secours et du produit de souscriptions ouverts, ou de représentations données dans le département.

(Le Comité départemental de Secours à donné pour les réfugiés 3.467 francs en espèces et une quantité importante de linge et de vêtement. Le reliquat de là souscription ouverte en Vendée pour envoyer du blé aux départements français envahis (2070 frs. 30) a été attribué aux réfugiés reçus dans le département. Les réfugiés hospitalisés dans l'arrondissement de Fontenay-le-Comte ont bénéficié en 1916 du produit d'une souscription ouverte en leur faveur el qui a rapporté plus de 3.000 francs. Les secours accordés aux réfugiés belges ont été distribués par le Comité départemental Franco-Belge. Ceux qui ont été donnés réfugiés français ont été répartis par les soins de la Commission officielle de répartition de secours aux réfugiés français, instituée par instructions ministérielles en date

du l2 mars 1915. Cette Commission se compose de MM. Tardif, Préfet. Président: Lanco, chef du service des réfugiés ; Godet et Boisdé, conseillers généraux ; Theyssier, Trésorier-Payeur général ; Burgaud, percepteur honoraire : Dr Gorceki, Chauivet et Jacquemin, ces derniers représentant les réfugiés français ; Bourreau, chef de division à la Préfecture, régisseur-comptable.)

Ils profitèrent aussi de libéralités en nature (jouets et vêtements) des Etats-Unis et de l'Américan Relief Clearing House (Comité Central des Secours Américains, à Paris).

Le chef du service des réfugiés de la Préfecture, M. franco, Archiviste départemental, visite fréquemment les réfugiés et s'assure que leurs logements sont convenables et qu'ils ne sont pas dans le dénuement. Il vérifie également s'ils ont des occupations en rapport avec leurs aptitudes.

On devait, en effet, s'efforcer d'obtenir d'eux qu'ils ne perdent pas l'habitude du travail régulier. Ce n'était pas assez de décider la suppression de l'allocation aux réfugiés refusant sans motif valable l'offre d'un travail convenablement rémunéré. Pour les stimuler, il était bon d'établir, en outre, une sorte de prime au travail, l'allocation dont ils jouissent ne devant être supprimée que si leur salaire était suffisamment élevé. En Vendée, cette prime fut fixée d'une façon large par l'Administration préfectorale (Instruction du 4 janvier 1915). Le salaire se cumule avec l'assistance s'il n'atteint pas une limite fixée pour, les hommes à 4 francs dans les villes de La Roche-sur-Yon, Les Sables-d'Olonne, Fontenay-le-Comte et Luçon, à 3 francs 50 dans les autres communes; pour les femmes à 3 francs ou à 2 francs 50, suivant la même distinction.

Il a pu y avoir, dans certains cas - et par la force des choses, il ne pouvait en être différemment - certaines difficultés d'adaptation au milieu, de la part des réfugiés. Mais il convient de reconnaître que dans la plupart des communes, ils vivent en bon accord avec les populations et qu'ils s'efforcent de se rendre utiles, en participant à la vie économique du pays.

Les réfugiés belges ont reçu dans les divers départements français où ils étaient hospitalisés, la visite de membres ou de délégués du Gouvernement Belge. En Vendée, ce sont MM. Melot, député de Namur, et de Pauw, Chef de Cabinet du Ministre de la Guerre Belge, qui, se rendant dans les principaux centres de groupements de réfugiés, ont apporté à leurs compatriotes aide et réconfort. M. Pierre Mille a consacré dans le Temps, a ces visites, une savoureuse chronique (Le Temps, n° du 11 février 1915 : En passant - Aux champs)

La scène se passe en Vendée. La page est pleine d'humour et d'une fine psychologie. Il faudrait la citer en entier : « *Le ministre belge suivait le ministre et les parlementaires français au milieu de campagnes qui lui rappelaient celles de son pays, il fut mis eu présence de maires, d'adjoints, de conseillers municipaux. Il crut d'abord que la guerre n'était pas le plus grand souci de ces électeurs. La vie continuait pour eux, leur vie quotidienne, patiente et terre à terre de cultivateurs attachés à la glèbe. Qu'on leur payât comptant une partie des réquisitions de fourrage et de bestiaux levées chez eux, voilà ce qui leur importait avant tout. On eût cru qu'ils étaient incapables de lever les yeux plus haut, de sortir du cercle de leurs intérêts immédiats, et que se trouvant hors des ces atteintes de la guerre, la guerre ne les concernait point.... Bientôt le ministre belge distingua que cette sorte d'égoïsme apparent n'était qu'une forme de la politesse. Après avoir traité les affaires de la commune ou du canton, les représentants des municipalités demandaient au député ou au sénateur qui accompagnait l'homme d'Etat, les nouvelles. Mais ces ruraux ne les demandaient qu'en hommes du monde, avec une discrétion infinie qui cachait une passion profonde : Vous devez tout savoir, mais vous ne ce pouvez tout nous dire. Dites-nous ce que vous pouvez. Cependant, ils dirigeaient presque la conversation et la réponse : on les aura, n'est-ce pas ? Jamais un doute sur la victoire, Une tranquille résolution à laisser durer la guerre ce qu'il faut qu'elle dure. S'ils parlaient de leurs gars déjà tombés sur le champ de bataille, c'était pour en offrir le sacrifice avec stoïcisme.... Après quoi, ils revenaient à leurs affaires. C'était par intérêt, mais aussi par modestie, tenant à ne pas arrêter longtemps le monde sur des questions ce qu'ils ne possédaient point absolument. A la lutte ils donnaient leur consentement plein et volontaire ; ils croyaient au succès parce qu'ils croyaient à la justice : mais là-dessus ils ne faisaient pas de phrases, n'ayant pas de mots dans leur langue pour les choses abstraites....*

On parvint à un dernier village, un gros village, un chef-lieu de canton. Le maire lit le discours de bienvenue coutumier, mais ensuite il ne parla pas seulement de l'affaire des réquisitions : il quêta. Il quêta pour les blessés du canton. Patriotiquement, rien n'était plus naturel ; politiquement, rien de plus conforme aux usages : les élus doivent une partie de leurs revenus et de leurs émoluments aux électeurs, et les élus ne se firent pas prier, c'était

dans l'ordre ; ils déposèrent dans le chapeau haut de forme qu'on leur tendait, car le maire avait un chapeau haut de forme, l'obole que leur permettait leur fortune ou ce que leur conseillait leur générosité. L'homme d'Etat belge crut devoir faire comme les autres. Il prit un petit billet bleu et s'approcha... Mais le maire écarta le chapeau, le maire fit un geste, un grand ce geste qui envoya sa large main sur sa vaste poitrine.

Vous, Monsieur le ministre, vous, un Belge ? ah non ! C'est nous qui vous devons !
Et se retournant vers son conseil municipal assemblé:
Pas vrai, vous autres ?
Bien sûr, répondirent les conseillers, bien sûr.
... Il n'y a pas quinze jours que c'est arrivé ».

Quelques points de cette histoire sont peut-être contestables. Aucun ministre, ni Belge, ni Français n'est venu, en Vendée, voir les réfugiés. Quant à MM. Melot et de Pauv, délégués du Gouvernement Belge, ils n'étaient pas escortés par des parlementaires français; en leur présence les maires n'ont fait aucune quête.

Mais la scène est si jolie, si délicieusement contée qu'il y aurait mauvaise grâce à discuter sur ces détails. Il vaut mieux penser que l'histoire narrée par M. Pierre Mille, si elle ne s'est pas passée en Vendée, a eu pour théâtre quelque autre pays lointain, où là aussi les habitants se sont efforcés de donner aux réfugiés la plus large hospitalité; dans quelque coin de nos campagnes françaises où les cultivateurs ne font *« pas de phrases* », n'ayant pas de mots dans leur langue pour « *les choses abstraites* », mais où en mouvements venus du cœur, ils ont su être pitoyables à toutes les victimes de la guerre.

IV - LES PRISONNIERS DE GUERRE

La Vendée fut un des premiers départements à faire appel, pour l'exécution de travaux d'intérêt public, à la main-d'œuvre des prisonniers de guerre. L'utilisation en avait été envisagée dès le début des hostilités, et divers projets avaient été examinés à cet effet. L'administration préfectorale s'entendit finalement avec la Compagnie des chemins de fer de l'Etat, chargée de l'exploitation des tramways de la Vendée, et avec le service du contrôle de ces voles ferrées : elle demanda des prisonniers pour procéder à l'extraction et au cassage des pierres destinées à constituer le ballast nécessaire à l'établissement d'un deuxième réseau de tramways. 500 furent mis à sa disposition par une convention passée en janvier 1915 avec l'autorité militaire.

Deux camps d'internement furent créés : l'un à la Porte-de-l'lle, commune de Saint-Pierre-le-Vieux ; l'autre à Brétignolles. Ils devaient recevoir, le premier 300, le second 300 prisonniers provenant du dépôt de Belle-Isle. Des carrières furent ouvertes à proximité des camps. Les prisonniers, divisés en équipes de cent hommes, furent placés sous la surveillance d'agents voyers ou de cantonniers-chefs mobilisés et la direction technique de M. Rolland, agent voyer en chef du département.

Les travaux commencèrent en avril 1915, après l'achèvement des baraquements affectés au logement des prisonniers. Ils se poursuivirent jusqu'en février 1916, époque à laquelle les prisonniers furent repris par l'autorité militaire pour être cédés à des exploitants de carrières qui avaient passé des contrats avec le Ministère de la Guerre.

Durant ce laps de temps, dix-huit mille mètres cubes de ballast furent extraits et cassés sur les chantiers de la Porte-de-l'Ile et de Brétignolles. L'emploi de la main d'œuvre de prisonniers de guerre a ainsi fourni au département les moyens de commencer l'exécution d'un réseau de tramways, tout en réalisant un bénéfice sur le prix des matériaux. Il a procuré à notre contrée d'autres avantages non moins importants. Pour parer au manque de main-d'œuvre agricole, l'administration préfectorale fit fermer ses chantiers pendant l'été de 1915 et mit à la disposition des cultivateurs 400 prisonniers, auxquels vinrent s'en ajouter 100 autres obtenus spécialement de l'autorité militaire. Ces hommes répartis en 25 équipes de 20 travailleurs chacune, permirent sur de nombreux points du département, l'exécution dans des conditions satisfaisantes, des grands travaux d'été.

Des ouvriers faisaient également défaut pour la manutention du charbon au port des Sables d'OIonne. 100 des prisonniers qui travaillaient pour le compte du département furent prêtés par l'administration préfectorale et la Compagnie des chemins de fer de l'Etat pour le déchargement de ses bateaux de charbon. Ils sont toujours affectés au même travail.

A l'heure actuelle, 500 prisonniers sont employés en Vendée aux travaux agricoles, en vertu d'un contrat passé par le préfet avec l'autorité militaire. Plus de six cents sont utilisés par des importateurs de charbon, aux Sables-d'Olonne, ou par des exploitants de carrières de pierre qui ont des traités avec le Ministère de la Guerre.

Un grand dépôt de prisonniers a été aménagé à Fontenay-le-Comte. Il faut espérer qu'il ne tardera pas à être occupé, grâce au succès de nos armes.

Au nombre des visiteurs qu'ont reçus les groupements de prisonniers de guerre de Vendée, figurent les membres d'une délégation de la commission d'administration générale de la Chambre des députés. MM. Paul-Meunier, Philbois et Ponsot. Après s'être rendus dans les dépôts d'internés civils de l'Ile-D'yeu et de Noirmoutier et dans les dépôts alsaciens de Luçon et des Sables-d'Olonne, ces hommes politiques vinrent à Brétignolles. Constatant combien était convenable l'installation du camp et avec quelle humanité, exempte d'ailleurs de faiblesse, les prisonniers étaient traités. Ils ne purent que former le souhait de voir un régime analogue appliqué à nos malheureux compatriotes, retenus dans les camps allemands.

Un délégué du Comité International de la Croix-Rouge, le lieutenant-colonel suisse de Marval inspecta également le camp de Brétignolles. Il trouva son organisation excellente et consigna cette impression dans son rapport (Documents publiés à l'occasion de la guerre de 1914. Rapports de MM. le Dr C. de Marval -3ème et 4ème voyages - A Eugster -,2ème voyage - Deuxième série, édition française, page 26-27).

Comme nos dépôts d'internés civils, les camps do prisonniers de guerre renferment des personnes de toutes conditions sociales. Dans une interview accordée à un journaliste français (L.'Ouest-Eclair du 12 mars 1916. Comment on traite les prisonniers de guerre.), le lieutenant-colonel de Marval racontait qu'il avait rencontré « *sur les chemins de Vendée un privat-docent de philosophie de Marval de l'Université de Leipzig qui cassait prosaïquement de la pierre* », ce dont, au reste, il ne se plaignait nullement. Un autre prisonnier, sous officier allemand, avait une profession d'une nature plus prévue. Comme, dans un groupe, nous lui demandions ce qu'il faisait avant la guerre, il nous déclarait « *qu'il il était fils de son père* ». Retenant avec peine une forte envie de rire, l'un des Français qui étaient là, le questionna encore sur la profession de son père. Quand nous sûmes que notre homme appartenait à la famille d'un riche banquier, nous comprimes alors qu'il avait, pour toute profession, la jouissance des rentes paternelles. Peut-être à cet oisif la captivité aura t'elle rendu service, en lui donnant l'habitude et le goût du travail.

Daniel RICHARD- MAUPILLIER
Branche M.V.M.

Actualité MAUPILLIER

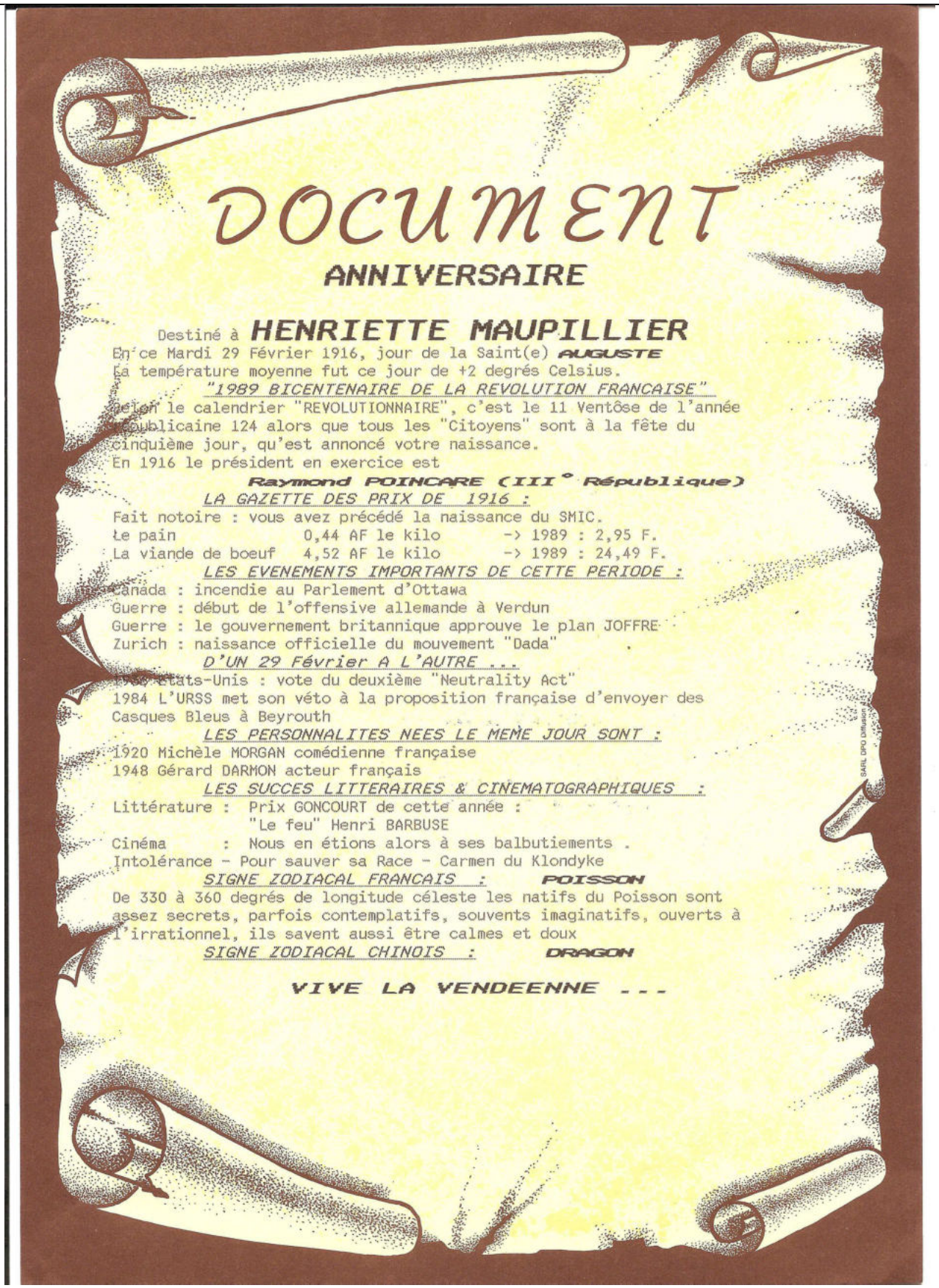

DOCUMENT

ANNIVERSAIRE

Destiné à **HENRIETTE MAUPILLIER**

En ce Mardi 29 Février 1916, jour de la Saint(e) **AUGUSTE**
La température moyenne fut ce jour de +2 degrés Celsius.

"1989 BICENTENAIRE DE LA REVOLUTION FRANCAISE"

Selon le calendrier "REVOLUTIONNAIRE", c'est le 11 Ventôse de l'année Républicaine 124 alors que tous les "Citoyens" sont à la fête du cinquième jour, qu'est annoncé votre naissance.
En 1916 le président en exercice est

Raymond POINCARE (III° République)

LA GAZETTE DES PRIX DE 1916 :

Fait notoire : vous avez précédé la naissance du SMIC.

Le pain	0,44 AF le kilo	-> 1989 : 2,95 F.
La viande de boeuf	4,52 AF le kilo	-> 1989 : 24,49 F.

LES EVENEMENTS IMPORTANTS DE CETTE PERIODE :

Canada : incendie au Parlement d'Ottawa
Guerre : début de l'offensive allemande à Verdun
Guerre : le gouvernement britannique approuve le plan JOFFRE
Zurich : naissance officielle du mouvement "Dada"

D'UN 29 Février A L'AUTRE ...

1936 Etats-Unis : vote du deuxième "Neutrality Act"
1984 L'URSS met son véto à la proposition française d'envoyer des Casques Bleus à Beyrouth

LES PERSONNALITES NEES LE MEME JOUR SONT :

1920 Michèle MORGAN comédienne française
1948 Gérard DARMON acteur français

LES SUCCES LITTERAIRES & CINEMATOGRAPHIQUES :

Littérature : Prix GONCOURT de cette année : "Le feu" Henri BARBUSE
Cinéma : Nous en étions alors à ses balbutiements .
Intolérance - Pour sauver sa Race - Carmen du Klondyke

SIGNE ZODIACAL FRANCAIS : **POISSON**

De 330 à 360 degrés de longitude céleste les natifs du Poisson sont assez secrets, parfois contemplatifs, souvents imaginatifs, ouverts à l'irrationnel, ils savent aussi être calmes et doux

SIGNE ZODIACAL CHINOIS : **DRAGON**

VIVE LA VENDEENNE ...

En l'honneur d'Henriette MAUPILLIER épouse SAVOYE née le 29 février 1916 à l'Oie (85), fille d'Henri MAUPILLIER, sœur de Robert MAUPILLIER et tante de Claude MAUPILLIER. Ce document a été édité par la société FLASH RETRO à Montournais (85)

Généalogie MAUPILIER – branche M.C.M.

Généalogie de Christian GUILLET, né le 28/01/1954 à Sinnamary (Guyane Française),
décédé le 21/12/2010 à Niort

Naissance de sa petite-fille : **Ninah BOUTET**, le 06 juillet 2016, à Poitiers
Naissance de son petit-fils : **Thaïs BOUTET**, le 04 mars 2014, à Poitiers
Au foyer de **Cindy GUILLET** et **Maxime BOUTET**
5 Allée de Toulouse, 86170 AVANTON
Naissance de sa petite fille : **Célya GUILLET**, le 12 février 2011, à Niort
Au foyer de **Willy GUILLET** et **Cindy ARMAND**,
789 rue des Garennes, 79410 Echiré

ARBRE GENEALOGIQUE « Nos 3 Branches », branche M. C. M. (Mortagne – Courlay – Moncoutant) :
Pour situer **Christian GUILLET, ses enfants et petits-enfants :**
Et pour mise à jour du site internet et selon le livre de Maurice MAUPILLIER, page 351
*Lignée **Maupillier-Baudouin-Ligonnière (Guillet)**, suite*
GUILLET – DANIAUD – ROUX – MOUCHARD – JADAULT – SOURDON – VERTADIER
9. Amélia MAUPILLIER (1892-1977) et **Dominique GUILLET**, de qui :

10. Maurice GUILLET, gendarme, né à Courlay le 15 octobre 1920, décédé à Niort le 04 août 1997. Il s'est marié le 21 avril 1953 à Courlay avec Jeanne Caillaud, couturière, née le 31 décembre 1930, décédée à Niort le 18 avril 1968, d'où :

11. Christian GUILLET, chauffeur-livreur né à Sinnamary (Guyane française) le 28 janvier 1954, décédé à Niort le 21 décembre 2010. Il s'est marié le 03 septembre 1983 avec Nicole Thinon, secrétaire, née à Niort le 12 juin 1956, d'où :

12. Willy GUILLET, monteur réseaux, né à Niort le 27 décembre 1984. Il s'est uni avec Cindy Armand, assistante comptable, née à Niort le 29 novembre1985, d'où :

13. Célya GUILLET, née à Niort le 12 février 2011

12. Cindy GUILLET, assistante de gestion, née à Niort le10 mai 1990. Elle s'est unie avec **Maxime BOUTET**, vendeur, né à Poitiers le 13 janvier 1989, d'où :

13. **Thaïs BOUTET**, né à Poitiers le 04 mars 2014
…….**13**. **Ninah BOUTET**, née à Poitiers le 06 juillet 2016

Un membre du C.A. nous a quittés :

Michel nous a quittés le 13 septembre 2016 à tout juste 70 ans, après avoir lutté contre la maladie pendant 4 ans avec une dernière année extrêmement difficile.
Certains d'entre vous ont pu le rencontrer lors de la dernière Assemblée Générale du 26 juin 2016 à Larchamp où il avait tenu à être présent malgré sa grande fatigue pour voir une dernière fois ses Cousins et Cousines de Nos Trois Branches et sa famille ; il savait ne plus pouvoir continuer.
Michel depuis de nombreuses années s'était investi dans N3B, d'abord comme adhérent pour devenir plus tard membre du Conseil d'Administration où il a toujours répondu présent aux diverses sollicitations.
Michel avec quelques autres était très attaché à la mémorisation par photos et vidéos des activités de N3B depuis les années 80. Il y a consacré beaucoup de temps pour mettre dans un ordre chronologique les différents documents envoyés ou collectés près de notre grande famille.
La dernière version, enregistrée par Jean-Yves sur clé U.S.B., était à votre disposition lors de l'A.G. de Larchamp. Elle est toujours disponible si vous le souhaitez (Jean-Yves Mainguet).
Michel aurait souhaité continuer à argumenter ces photos ou vidéos par un commentaire plus approfondi (Histoire). Mais sa maladie l'a malheureusement stoppé.
Marie-France son épouse et toute sa famille tiennent à vous remercier pour vos présences à la sépulture, vos fleurs, vos courriers et toutes vos marques de sympathie que vous leur avez témoignés dans ces moments extrêmement difficiles.
Michel d'où il se trouve vous adresse son message de persévérance et que Nos Trois Branches soit toujours une association de rassemblement et de convivialité…

Constant MAUPILET
Frère de Michel
Vice Président M.F.

Nous présentons nos sincères condoléances à Marie-France son épouse, ses enfants et petits-enfants, ses frères et sœur ainsi qu'à toute sa famille

Carnet de Famille

Naissance :

Margot RODRIGUES est née le **04 mars 2015** à Etampes
fille d'**Amélie DUJONCQUOY** et **Paulo RODRIGUES**
petit-fille de **Florence** et **Bruno DUJONCQUOY**
arrière-petit-fille de **Léo** et **Madeleine MAUPILE**

Nous lui souhaitons bienvenue parmi nous

Mariage :

Le 29 août 2015, à St André des Eaux (44), a été célébré le mariage de
Pauline PRELY avec **Sylvain RANVOISÉ**
Pauline est la fille de Nelly et Philippe PRELY,
et la petite-fille de **Léo et Madeleine MAUPILÉ**

Nous leur présentons tos nos vœux de bonheur

Décès :

La Nouvelle République
Mardi 9 février 2016

GERMOND-ROUVRE
AMAILLOUX

Alexandre, son fils ;
Bernard et Jacqueline BRAUD, ses parents ;
Daniel et Monique,
Françoise et Daniel,
Christine et Philippe,
Chantal (†) et Philippe,
Dominique et Sylvie,
Bernadette et Dominique, ses frères et sœurs,
Ainsi que toute la famille,
Ont la tristesse de vous faire part du décès de

Anne-Marie BRAUD-RIFFAULT

survenu à l'âge de 51 ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 11 février 2016, à 14 h 30, en l'église d'Amailloux.

Anne-Marie repose au funérarium Dauger, salon Sentoria, 106 avenue Aristide Briand, à Parthenay.

La famille remercie tout particulièrement le personnel du service oncologie de l'hôpital de Niort pour sa gentillesse et son dévouement.

Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

PF Dauger Parthenay St-Maixent-05.49.64.10.11

104767

Anne-Marie BRAUD-RIFFAULT est la fille de MAUPILLIER-LUCET-BRAUD dans le livre de Maurice à la page 367-368.
Elle était la nièce du père BRAUD

Nous présentons nos sincères condoléances à sa famille

COORDONNEES POSTALES ET TELEPHONIQUES DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Jacques Maupilier
12 impasse des Chênes Verts
85520 Jard sur Mer
02.51.33.58.92
06 02 35 52 48

Claude et Monique Maupillier
17 rue Jimbo
85750 Angles
02 51 27 03 51
06.16.29.70.90

Marie-Elisabeth Pigeyre
La Méridienne Parc des Jars
La Grière
85360 La Tranche sur Mer
02 51 30 34 56

Jean-Yves Mainguet
2 place Clos des Carmes
86000 Poitiers
05.49.46.30.09

Constant Maupilet
La petite Chanteillerie
53220 Larchamp
02.43.05.66.25
06.87.68.04.47

Alain Maupilet
26-28 rue Anatole Le Braz
35300 Fougères
02 99 94 50 66

Rémi Lecomte
L'Orbière
49350 Saint Georges Sept Voies
02.41.57.95.75

Pierre-Marie et M.-Antoinette Dubois
17 rue Guillaume
37800 Nouâtre
02.47.65.21.43

Anne Guillemet
1 rue du Château
79210 Mauzé sur le Mignon
09.53.20.95.41
06 03 60 37 47

Frédéric Richard-Maupillier
3 avenue de Lattre Tassigny
57000 Metz
03.87.55.22.80

Odette Maupilé
93 avenue de Normandie
35420 Louvigné du Désert
02.99.98.05.37

Olivier Maupilé
8 allée de la croix Robin
35370 Le Pertre
02 23 55 07 27
06 73 25 90 34

Le PORTAIL de NOS TROIS BRANCHES

AVERTISSEMENT

L'aventure a commencé dans les années 1970, lorsque les « cousins Maupilier, Maupillier, Maupilé, Maupilet, Maupiler, toutes orthographes et autres patronymes se lancèrent dans des recherches qui leur permettront d'écrire l'histoire de la FAMILLE et d'en dresser la généalogie.

Une association fût créée portant le nom de « NOS TROIS BRANCHES » et un livre notamment « Histoire des Maupilier » fût écrit, livre réédité. Depuis 1982, 82 bulletins ont été adressés aux membres et plus récemment, deux sites internet ont été créés et une page facebook ouverte.

Chaque adhérent a donc été destinataire de toute l'information qu'il a semblé possible de lui fournir, au cours de ce quasi demi-siècle !.

N3B a envisagé un instant pouvoir rapporter toutes les recherches faîtes dans un nouveau livre synthèse de l'histoire familiale. Cela n'a pas pu se faire.

Nonobstant, la fée informatique nous permet aujourd'hui de mettre à la disposition des adhérents qui le souhaitent une **clé** contenant une très grande part de l'information, certes déjà diffusée, mais aujourd'hui rassemblée sur ce seul petit support informatique :

- photographies de 30 années de réunions,
- collection des 82 bulletins et des additifs,
- ascendances des actuels adhérents,
- descendances contemporaines de Nos Trois Branches
- etc...

Ces informations vous appartiennent de droit.

Néanmoins, nous croyons utile de vous rappeler que ces informations (bulletin, article, additif etc...) sont protégées par le droit de la propriété intellectuelle. Elles ne peuvent être diffusées qu'avec l'accord de leurs auteurs. Les photos (personnages ou lieux historiques) sont également protégées par les dispositions relatives à la protection des personnes, et les règles relatives au droit à l'image et d'une manière générale par les dispositions visant à la protection de la vie privée (protection centenaire).

Pour toutes ces raisons, la clé « Portail des Maupilier » n'est proposée qu'aux adhérents de l'association Nos Trois Branches.

Le Conseil d'Administration de NOS TROIS BRANCHES

- rappel ci-après du sommaire du Portail. Les « dossiers » du Portail sont visibles suivant leur nature, soit sur ordinateur, soit sur téléviseur et selon votre propre équipement audio-visuel.

- - un bulletin de souscription pour les adhérents de N3B, éventuellement intéressés

- - Ps : La réalisation de cette compilation des « travaux de 30 ans » de notre association N3B n'aurait pas été complet, sans la contribution de Michel Maupilet, qui a repris les photos des uns et des autres (notamment, les compilations de Maurice Bourel), et les a mises à ma disposition. (Ayons une pensée pour eux)

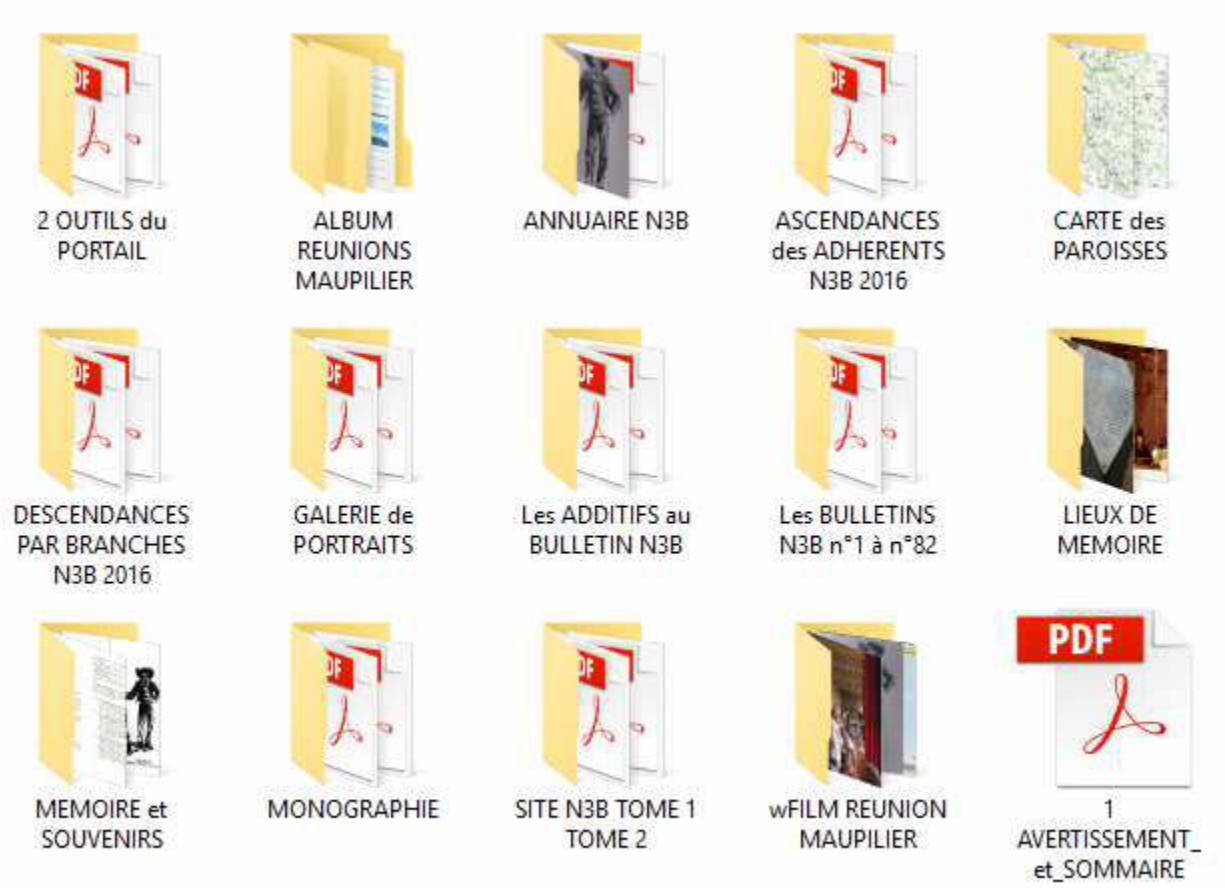

PORTAIL N3B : Clé USB

Les clés préparées à l'avance ont été retirées, mais il est toujours possible **aux adhérents, <u>à jour de leur cotisation</u>,** : de se la procurer en transmettant, à
Jean-Yves MAINGUET – Apt 75 – 2 place du Clos des Carmes – 86000 POITIERS,
un chèque de 10€ à l'ordre de NOS TROIS BRANCHES (clé + frais de port).
Je vous ferai parvenir votre clé dans les meilleurs délais, au nom et à l'adresse que vous voudrez bien rappeler ci-dessous :
- Mme M : ….....
- adresse : ….....
code postal : …..... Ville : ….....
éventuellement, si vous le souhaitez :
- N° de Télephone : ….....
- Adresse Email : ….....

Souscription : détacher et compléter le coupon et y joindre votre règlement

Assemblée Générale au Puy du Fou du 25 Juin 2017

1. **Introduction**

L'Assemblée Générale de Nos Trois Branches aura lieu le **25 Juin 2017 au Puy du Fou dans le Camp du drap d'Or** dans l'enceinte du Puy du Fou. N3B remercie vivement la direction du Puy du Fou qui nous prête une salle gratuitement.

2. **Programme**
   - **9H00** : accueil des participants
   - **9H30** : messe pour ceux qui désirent y assister en mémoire de tous nos disparus
   - **10H30** : Assemblé Générale
   - **12H30** : Buffet élaboré par la restauration du Puy du Fou
   - **14H30** : Après-midi libre soit :
     - rester au Camp du drap d'Or
     - aller au Grand Parc (pour ceux qui auront acheté les billets)
   - **17H00** : Au revoir, après le traditionnel verre de l'amitié et le chant des MAUPILIER

3. **Participation financière**
   - **Buffet :**
     - **25 € par adulte** vin compris ; l'apéritif et la brioche sont offerts par N3B
     - **12,50 € pour les enfants de moins de 14 ans**
   - **Cinescénie**
     - L'Association a réservé 25 places pour la Cinescénie du 24 Juin 2017.
     - Le prix est de **25,65 € par adulte** et de **18,05 € par enfant**.
     - Les participants de N3B seront regroupés ensemble.
4. **Autres points**
   - Afin de faciliter l'organisation et optimiser la trésorerie de l'Association, **il est demandé que les versements pour le buffet ou la Cinescénie soient effectués avant le 1er Mars 2017.**
   - **L'Association ne s'occupe pas de l'achat des billets pour le Grand Parc ni de l'hébergement dans les hôtels du Puy du Fou**

Les versements doivent être effectués à l'ordre de Nos Trois Branches **auprès de Monsieur MAUPILLIER Claude, 17 rue Jimbo, 85750 ANGLES**

Participation au Buffet du dimanche 25 juin 2017

Au Camp du Drap d'Or au PUY du FOU

A retourner avant le 01 mars 2017 à

Claude Maupillier – 17 rue Jimbo - 85750 ANGLES - tél : 02 51 27 03 51 - 06.16.29.70.90

Nom et Prénom des participants :

……

……

……

Branches

M.V.M. (**M**ortagne-**V**endée-**M**auges) ☐

M.C.M. (Mortagne-**C**ourlay-**M**oncoutant) ☐

M.F.. (**M**ayenne – **F**ougères) ☐

Adresse : ……...

……

Tél. : ……

Nombre de personnes : **adulte(s)** **..... x 25,00 € =…… €**

enfant(s) (moins de 14 ans) **..... x 12,50 € =…… €**

TOTAL = …… €

par chèque libellé à l'ordre de **NOS TROIS BRANCHES**

----------Coupon à détacher ----------

Participation à la Cinescénie- le 24 juin 2017

A retourner avant le 01 mars 2017 à

Claude Maupillier – 17 rue Jimbo - 85750 ANGLES - tél : 02 51 27 03 51 - 06.16.29.70.90

Nom et Prénom des participants :

……

……

……

Branches

M.V.M. (**M**ortagne-**V**endée-**M**auges) ☐

M.C.M. (Mortagne-**C**ourlay-**M**oncoutant) ☐

M.F. (**M**ayenne – **F**ougères) ☐

Adresse : ……

……

Tél. : ……

Nombre de personnes : **adulte(s)** **..... x 25,65 € =…… €**

enfant(s) (moins de 14 ans) **..... x 18,05 € =…… €**

TOTAL = …… €

par chèque libellé à l'ordre de **NOS TROIS BRANCHES**

----------Coupon à détacher ----------

Cotisation 2017

A retourner le 01 mars 2017 à

Claude Maupillier – 17 rue Jimbo - 85750 ANGLES - tél : 02 51 27 03 51 - 06.16.29.70.90

Nom et Prénom:

……

M.V.M. **M.F.** **M.C.M.**

Adresse ……..

« JACQUES MAUPILIER, *de Boismé,*
blessé à La Châtaigneraye.
Il a voulu être dessiné les armes à la main, parce qu'il ne les a jamais quittées. »